

Belgium-Mouscron: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 93/2018 17/05/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Zone de Police de Mouscron

National registration number: ZP MOUSCRON

Postal address: rue Henri Debavay 25

Town: Mouscron

NUTS code: BE324 Arr. Mouscron

Postal code: 7700

Country: Belgium

E-mail: yves.beaucarne@police.belgium.eu

Telephone: +32 56863000

Fax: +32 56863019

Internet address(es):Main address: www.police.be/5317**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1388/CS/2018>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local agency/office

I.5. Main activity

Public order and safety

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Appel à demandes de participation — Mission complète d'auteur de projet pour la réalisation du nouveau commissariat de police de la Zone de police de Mouscron

Reference number: 2018-336

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

71221000 Architectural services for buildings, 71250000 Architectural, engineering and surveying services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE324 Arr. Mouscron

Main site or place of performance: Mouscron.

II.2.4. Description of the procurement

Objet du marché:

Le présent marché est un marché de services visant à la désignation d'une équipe pluridisciplinaire chargée de l'étude, de la conception et du suivi de la réalisation du nouveau commissariat de Police de la Zone de Police de Mouscron.

Le projet vise à construire un nouveau Commissariat de Police ainsi que les aménagements de ses abords.

La Zone de Police de Mouscron souhaite construire un bâtiment qui réponde aux besoins spatiaux et fonctionnels actuels tout en se conformant aux réglementations les plus récentes, en particulier en ce qui concerne la sécurité, l'accessibilité et la protection du travail.

Le projet vise la réalisation d'un nouveau Commissariat de Police sur un site appartenant à la ville de Mouscron et se situant entre la rue Cotonnière, la rue de la Passerelle et l'avenue du Château, 7700 Mouscron.

Les parcelles cadastrées sont identifiées sous les numéros 777m2, 777 n2, 777r2, 777y, 777z, 776m2, 776l2, 776g2 et 776h2,. La surface totale du terrain est de ± 16.000 m2.

Toutefois l'emprise au sol du nouveau commissariat sera limitée à ± 7.600 m2 et à certaines des parcelles précitées.

Afin de préparer au mieux le projet en devenir, la Zone de Police a fait établir une programmation détaillée ainsi qu'une étude de faisabilité.

Les données principales des ces études sont reprises dans le rapport de programmation ajouté en annexe du présent cahier des charges.

Les objectifs poursuivis sont:

— La construction d'un nouveau bâtiment totalisant environ 6 500 m2 de surface brute intérieure et ce sur 3 à 4 niveaux maximum.

— L'aménagement des abords et des parkings dans l'enceinte du Commissariat. L'empreinte au sol du bâtiment, ses espaces parkings, et ses abords est estimée à ± 7.600 m2.

— L'intégration urbaine et architecturale intelligente d'un bâtiment public au sein d'un quartier principalement résidentiel. Cette intégration intelligente sous-entend, par exemple, un traitement particulier des nombreux emplacements de parking au sein du projet,

— L'accessibilité aisée du Commissariat aussi bien pour les membres du Corps de Police que pour le Public,

— L'aménagement efficace des flux motorisés et piétons (au droit et au sein du bâtiment),

- Le projet devra s'inscrire dans le Règlement d'Urbanisme, le Plan Communal de mobilité existant et le projet de réaménagement urbain de la Place de la Gare (réception de ces travaux prévue pour 2023),
 - Un projet à caractère distinct et une identité claire, tout en restant sobre et efficace,
 - Un projet générateur de nouvelles dynamiques et d'un renouvellement urbain pour ce quartier entre gare et centre-ville sans réel caractère,
 - La création d'un bâtiment (ouvert au) public qui soit accueillant, fonctionnel, sécurisé, et qui puisse offrir un agréable cadre de travail aux fonctionnaires de Police et au personnel de la Zone,
 - Concevoir les espaces du Commissariat de manière logique et fonctionnelle tout en tenant des niveaux de sécurité, des spécificités de chaque service, et des interactions entre ceux-ci,
 - Rencontrer les besoins du personnel pour ce qui est de la qualité spatiale et fonctionnelle des espaces de travail,
 - Concevoir un bâtiment qui soit exemplaire en termes de consommation énergétique et dont la construction soit durable aussi bien au niveau de sa matérialité qu'au niveau de l'intégration soignée de ses techniques,
 - La réalisation du Commissariat selon les prérogatives définies (budget, programmation, timing),
- Le coût de construction du projet du nouveau Commissariat a été estimé à 9 500 000 EUR (hors taxes, hors frais d'études, et hors mobilier amovible).
- Le présent marché couvre la conception, les études de projet ainsi que la préparation, le suivi, le contrôle sur la réalisation des travaux, ainsi que leur coordination si le marché des travaux est alloti. ...(voir documents du marché).

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 08/04/2019

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3Maximum number: 5Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Le PA invitera au minimum 3 candidats à remettre une offre.

Dans l'hypothèse où plus de 5 candidats déposent une demande de participation et satisfont aux critères d'accès et de sélection, le PA opérera une sélection des 5 meilleurs candidats sur base des critères suivants:

- La qualité et la pertinence des références avancées,
- La qualité et la pertinence de l'équipe avancée,
- La qualité et la pertinence de la méthodologie avancée.

La qualité et la pertinence des références 1) à 8) seront évaluées sur base des documents graphiques (plans, photos, images de synthèse, documents techniques, schémas...) et/ou des descriptifs techniques qui complètent ces références (max. 1 pages A4 recto-verso par référence).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Les motifs d'exclusion sont repris aux articles 67 à 69 de la Loi du 17.6.2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'Arrêté Royal du 18.4.2017. La partie III. du DUME (sections A., B. et C.) a trait aux mêmes motifs d'exclusion. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous.

Le PA vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier à partir des bases de données auxquelles il a accès. Le candidat (et, le cas échéant, le soumissionnaire sélectionné), s'engage à fournir les autres documents dès que le PA lui en fait la demande. À noter que le candidat qui se trouve dans l'une des situations visées à la section A. (article 67 de la Loi du 17.6.2016) et à la section C. (article 69 de la même loi) détaillées ci-après peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (art. 70 de la Loi du 17.6.2016). Ces mesures correctrices ne sont toutefois pas applicables:

- Si l'opérateur économique a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision),
- En cas de non-respect par l'opérateur économique des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales (section B. du DUME: article 68 de la Loi du 17.6.2016).

1) Motifs liés à des condamnations pénales

Les motifs sont les suivants:

- Participation à une organisation criminelle,
- Corruption,
- Fraude,
- Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction,
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme,
- Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains,
- Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

L'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée par la communication de l'extrait de casier judiciaire du candidat (art. 72, §2, 1^o de l'Arrêté Royal du 18.4.2017).

2) Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Les motifs sont les suivants:

Manquement aux obligations relatives au paiement d'impôts et taxes, conformément à l'article 57, §2 de la directive CE_140226,

Manquement aux obligations relatives au paiement de cotisations de sécurité sociale, conformément à l'article 57, §2 de la directive CE du 26.2.2014.

— Pour les candidats belges, le PA vérifiera par voie électronique si le candidat (et, le cas échéant, le soumissionnaire sélectionné) est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc (art. 62, §2, et art.63, §2, de l'Arrêté Royal du 18.4.2017),

— À la demande du PA, le candidat employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à sa demande de participation une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'ils est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'Arrêté Royal du 18.4.2017),

— À la demande du PA, le candidat qui relève d'un autre Etat membre de l'Union Européenne fournit une attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'Arrêté Royal du 18.4.2017).

3) Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

Les motifs sont les suivants:...(voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

1) Chiffre d'affaires global annuel moyen:

Le candidat renseigne le chiffre d'affaires global annuel moyen (moyenne simple) des 3 derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros).

Lorsque le candidat relève de la Belgique, que ses bilans annuels sont disponibles en ligne via le site web de la Banque Nationale de Belgique et que ces bilans renseignent le chiffre d'affaire annuel des trois derniers exercices fiscaux, le PA vérifiera lui-même cette information par voie électronique pour les sociétés concernées.

Lorsque les conditions ci-avant ne sont pas remplies par un candidat, ou lorsque l'opérateur économique concerné relève d'un autre pays membre que la Belgique, la preuve à joindre à la demande de participation consiste en des extraits officiels des bilans permettant de vérifier le montant du chiffre d'affaires global annuel moyen des trois derniers exercices fiscaux. Par défaut, une déclaration bancaire conforme au modèle figurant en Annexe 2 et dûment signée par l'organisme bancaire auprès duquel le candidat ou l'opérateur économique concerné est client confirmera le chiffre d'affaires global annuel moyen déclaré ainsi que les chiffres d'affaires qui interviennent dans son calcul.

2) Chiffres d'affaires annuels moyens spécifiques

Chaque chiffre d'affaires annuel moyen spécifique est calculé sur base de la moyenne (moyenne simple) des trois derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros).

Le régime de preuve d'application est similaire à celui prévu pour le chiffre d'affaires global annuel moyen. Le candidat veillera à ce que les chiffres communiqués permettent de distinguer les chiffres d'affaires associés aux différents types de missions concernés (architecture, stabilité, et techniques spéciales).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à 1 600 000 EUR.

2) Le candidat renseigne:

i) Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'architecture. Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à 800 000 EUR;

- ii) Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en stabilité. Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à 500 000 EUR;
- iii) Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en techniques spéciales. Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à 400 000 EUR;

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

1) Projets de références:

Conformément à l'article 68, § 1er de l'Arrêté Royal du 18.4.2017, le PA impose des conditions garantissant que le candidat possède les ressources humaines et techniques, et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié. Le PA exige notamment qu'il dispose d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement. Les critères qui garantissent ces dispositions sont repris ci-après.

— Dans le but d'inventariser les références avancées dans un document synthétique, un canevas figure à l'Annexe 3. Ce canevas est également joint aux documents du marché dans une version éditable. Le cas échéant, le PA autorise le candidat à annexer ce document dûment complété au DUME (max. 1 page A4 recto-verso par référence + annexes demandées), les informations renseignées dans le DUME pour le présent critère pouvant alors être plus synthétiques.

— Les références doivent dater de maximum 5 ans (date de fin des travaux = date de réception provisoire). Pour les références 4) et 7), les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de cinq ans seront également pris en compte à condition qu'ils datent d'il y a moins de 10 ans (date de fin des travaux).

— Les références 1) à 3) seront obligatoirement 3 références de projets distincts.

Le candidat renseigne les projets de référence qu'il a déjà exécutés, à savoir:

Pour les missions d'architecture:

Le candidat renseigne dans les encarts prévus par le DUME (des encarts peuvent être ajoutés pour chaque référence supplémentaire en cliquant sur le « + »):

1) Au moins une référence pertinente qui répond aux critères cumulatifs suivants:

- Mission d'auteur de projet d'architecture d'un projet de construction neuve,
- Projet exécuté dans le cadre d'un marché public,
- Mission d'architecture dont le montant total des travaux est égale ou supérieur à 9 000 000 EUR HTVA,
- Projet réalisé de plus de 4 000 m² bruts,
- Programme accueillant du public de préférence (non obligatoire),
- Projet réceptionné (au minimum: réception provisoire accordée).

2) Au moins une référence pertinente qui répond aux critères cumulatifs suivants:

- Mission d'auteur de projet d'architecture d'un projet de construction neuve,
- Projet exécuté dans le cadre d'un marché public,
- Mission d'architecture dont le montant total des travaux est égale ou supérieur à 7 000 000 EUR HTVA,
- Projet réalisé de plus de 3 000 m² bruts,
- Programme de type sécuritaire (prisons, commissariat, hôpitaux) caractérisé par différents niveaux de sécurité et la prise en compte de flux distincts de circulation,
- Projet réceptionné (au minimum: réception provisoire accordée).

3) Au moins une référence pertinente qui répond aux critères cumulatifs suivants:

- Mission d'auteur de projet d'architecture d'un projet de construction neuve de bureaux dont la qualité énergétique et environnementale est élevée,
- Projet réalisé de plus de 3 000 m² bruts,

— Projet réceptionné (au minimum: réception provisoire accordée).

4) Toute autre référence (max. 3 références supplémentaires) qui démontre qu'il est capable d'exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié, en particulier sur le plan de la conception architecturale et urbaine de programme complexe et spécifique.

Pour les missions d'ingénierie.

Le candidat renseigne dans les encarts prévus par le DUME (des encarts peuvent être ajoutés pour chaque référence supplémentaire en cliquant sur le « + »):

5) Au moins une référence pertinente qui répond aux critères cumulatifs suivants:

— Mission d'auteur de projet pour les techniques spéciales d'un projet de construction neuve,

— Projet exécuté d...(voir documents du marché).

Minimum level(s) of standards possibly required:

4) Le candidat renseigne s'il est inscrit sur un registre professionnel pertinent de l'État membre dans lequel il est établi, comme décrit à l'annexe XI de la directive CE_140226, à savoir:

Pour les missions d'architecture du marché:

— Le candidat doit obligatoirement pouvoir démontrer qu'il est inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou, pour les ressortissants non belges, qu'il est inscrit au registre des prestataires de services tenu par le Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique,

— S'il relève de la Belgique, le candidat répond par l'affirmative uniquement lorsqu'il est en mesure de fournir au PA la preuve de son inscription à l'Ordre des Architectes de Belgique. La preuve à joindre à la demande de participation consiste en une attestation de l'Ordre des Architectes de Belgique qui déclare que le candidat répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte,

— S'il relève d'un autre pays membre que la Belgique, le candidat répond par l'affirmative uniquement lorsqu'il est en mesure de fournir au PA la preuve de l'inscription sur le registre des prestataires de services tenu par le Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique (à titre d'information, voir: <http://www.ordredesarchitectes.be/fr-be/architecte-ma-profession/en-tant-quarchitecte-etranger>).

La preuve à joindre à la demande de participation consiste en une attestation du conseil du pays membre qui déclare que le candidat répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte, et en une attestation du Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique qui confirme l'inscription sur le registre des prestataires de services. Lorsque l'opérateur est une personne morale, la preuve doit être apportée pour la personne morale, et non pas pour les personnes physiques qui la représentent.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Membre de l'Ordre des Architectes de Belgique.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5.

Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information**IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

Date: 29/06/2018 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 17/09/2018

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information**VI.4. Procedures for review****VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 3222349611

VI.5. Date of dispatch of this notice

15/05/2018